L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. [illegible] RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI MATIN, 3 DÉCEMBRE.

JUSTICE POUR TOUS.

La condamnation de M. Clément Duvernois pour les tripotages de la *Banque territoriale espagnole* (crédit foncier espagnol), inspire au *Herald* les réflexions suivantes:

"M. Clément Duvernois, de Paris, s'est attiré une condamnation à deux ans d'emprisonnement pour une opération financière non plus répréhensible moralement que celle de *Little Emma*, dans laquelle un ministre plénipotentiaire des Etats-Unis a été impliqué à Londres; non plus répréhensible, en fait, que les opérations lancées par centaines, chaque jour de l'année, dans tous les centres de spéculation. La moitié de l'activité intellectuelle de Wall street s'exerce sur des projets sans meilleure base économique que le plan espagnol qui envoie Duvernois en prison comme escroc, et qui imprime la marque indélébile du crime sur une existence dont le passé et les promesses étaient en dehors de la moyenne. Duvernois était un journaliste, un homme de perceptions claires et d'intelligence vigoureuse. Il a eu un siége dans la Chambre des députés. Il a rempli des postes importants dans le gouvernement de son pays et il s'est occupé de politique presque toute sa vie, d'abord comme libéral, ensuite comme impérialiste. Ce n'est donc pas un vulgaire oiseau de prison; mais il a trempé dans un plan ayant pour objet de soutirer l'argent du public au moyen d'émissions frauduleuses, et le voilà disparu. Nous pouvons mesurer le dédain de la loi française pour les personnes dans les affaires de ce genre, par le fait qu'un gentleman de talents brillants, qui avait reçu de nombreux votes pour la présidence des Etats-Unis, irait dans la même prison pour le même motif si la justice française pouvait lui mettre la main dessus. De pareils faits ont un bon effet sur l'esprit financier, et ils nous forcent à reconnaître qu'on "administre mieux ces choses" dans la capitale des Gaules que nous le faisons. Combien un peu de justice de ce genre nettoierait Wall street! Il y aurait beaucoup moins de liberté, mais on y trouverait une compensation dans l'honnêteté qui serait imposée. Et quelle serait la conséquence de contraindre Wall street à être honnête? C'est là une hypothèse qui confine à l'infini."

Le *Herald* a parfaitement raison; la justice française tient fort peu de compte du rang, des fonctions, des dignités et de la fortune des gens quand il s'agit de les faire répondre devant elle de quelque crime ou de quelque délit. M. Fornerod avait été président de la Confédération suisse; Clément Duvernois avait été ministre de l'agriculture et du commerce sous l'empire, et cela ne les a pas empêchés de prendre place sur le banc des voleurs vulgaires, tout comme s'y serait assis le héros américain du *Memphis El Paso* s'il n'avait jugé prudent de mettre l'Océan entre lui et la correctionnelle. Et ce n'est pas seulement le tribunal qui frappe ainsi les coupables, quels qu'ils soient, en France; c'est aussi l'opinion publique qui les flétrit. Pour le monde qui avait jadis souri aux faveurs officielles de M. Duvernois; pour tous ceux qui avaient joui de son luxe et pris part à ses fêtes, Duvernois est mort le jour où ses spéculations honteuses ont été révélées.

Il y a là une leçon saine et qui serait, ici comme en France, d'un effet salutaire si elle était suivie. Mais les mœurs ne sont pas les mêmes. On tombe dans Wall street, on se relève dans Murray Hill, et non seulement les portes de Ludlow street ne se referment pas sur les génies financiers qui manipulent *per fas et nefas* les millions de Wall street, mais encore les plus scandaleuses catastrophes n'entraînent aucune déconsidération dans des régions plus sereines. Sorti du comptoir ou de la Bourse, le Mercadet le plus retors se lave les mains et redevient pour ses amis et connaissances, pour sa famille et pour le monde entier, l'homme de relations faciles et aimables que chacun vénère, pourvu qu'il paie ses fournisseurs et qu'il ait son *pew* à l'église.

Ce n'est pas dans Wall street seulement qu'une révolution d'honnêteté aurait "des conséquences confinant à l'infini." Il y a des écuries d'Augias en Amérique ailleurs que dans Wall street, et nous tenons que l'improbité financière n'est que le corollaire et le produit de l'improbité officielle qui, depuis de trop longues années, s'infiltre incessamment, du haut des sommets politiques, à travers toutes les couches sociales.

Dans un Etat où le suffrage populaire, qui semblerait être la source la plus pure et la plus incorruptible des distinctions nationales, est souvent vicié dans son essence et mis en œuvre par les cupidités de bas étage; là où la concussion est encore une institution et presque un droit,—il est impossible que le peuple garde de grands scrupules en matière de spéculations. Il n'absolve pas volontiers ceux qui, heureux ou malheureux, s'y enrichissent ou y succombent. Après tout, le *Memphis el Paso* n'a été compromis qu'un gentleman américain de talents brillants, comme dit le *Herald*, et qui avait reçu de nombreux votes pour la présidence des Etats-Unis; le *Crédit foncier suisse*, où a sombré récemment un ex-président de la Confédération Suisse, et la *Banque territoriale espagnole* où vient de succomber un ex-ministre de l'empire français,—ne sont pas des opérations plus criminelles que le *Crédit mobilier américain*, où ont si brillamment figuré nombre de membres éminents de la Chambre des représentants et du Sénat des Etats Unis. Elles sont même beaucoup moins criminelles que les tripotages révélés par le livre de banque et les correspondances du pseudo-gouverneur Kellogg, dont la boue a rejailli sur quelques noms des plus haut placés dans le gouvernement. Quel châtiment a atteint les coupables! Le *Herald* a raison; des exemples pareils à la condamnation de M. Duvernois sont d'un bon effet sur l'esprit public, et il serait à souhaiter qu'ils se renouvelassent aussi souvent qu'il se produit des malversations, non seulement dans le monde financier, mais encore dans le monde officiel. Ce n'est pas dans Wall street seulement qu'il faudrait porter le flambeau et le glaive de la justice, c'est plus encore dans les régions augustes d'où descendent les enseignements publics, entourés du prestige de l'autorité.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

BANQUET DU LORD-MAIRE.

Londres, 10 novembre.

Hier a eu lieu le banquet annuel du lord-maire. Les principaux convives étaient le duc de Cambridge, le lord chancelier, les ministres: lord Derby, lord Salisbury, sir S. Northcote, M. Gathorne Hardy, M. Ward Hunt, M. Cross, lord Malmesbury.

M. le comte de Jarnac, ambassadeur français à Londres, a répondu, en ces termes, au toast porté au corps diplomatique:

"Jamais, a-t-il dit, représentant de la nation française n'a été plus à même que moi de vous exprimer des sentiments de bienveillance et de concorde avec plus de vérité et moins de réserve. Jamais ministre étranger n'a été mieux pénétré de ce que je vais dire, à savoir que je ne suis pas complètement étranger au milieu de vous. J'étais ici, dans cette même salle, il y a plus de vingt ans, je représentais alors la France sous ce roi sage et cet illustre ministre qui, à travers tant de difficultés, établirent l'entente cordiale entre nos deux pays."

M. de Jarnac a ensuite fait l'éloge de lord Derby et de M. Disraéli, louant leur dévouement envers leurs pays et les félicitant du succès de leurs efforts. Il a exprimé enfin l'espoir que l'Angleterre sera toujours florissante sous ces nobles et libérales institutions. Une nation sans hiérarchie, a-t-il dit, ressemble à une armée sans discipline: il ne se trouve d'hommes libres que là où l'ordre et la paix sont assurés d'une manière durable.

M. Disraéli a répondu en ces termes:

"Une des puissances continentales a été représentée ici aujourd'hui d'une manière qui ne sera oubliée par aucun de mes auditeurs. En ce qui me concerne personnellement, il m'est extrêmement agréable de rencontrer un de mes plus anciens amis dans la position éminente qu'occupe l'ambassadeur français. M. de Jarnac exprime sa sympathie pour l'accueil qu'il a reçu dans ce pays auquel il est lié de si près, et où il a été élevé. Je crois pouvoir, à mon tour, au nom des citoyens de Londres et même de tout le peuple anglais, dire que les sentiments qu'il a exprimés sont mutuels. Je ne veux pas m'empêcher d'exprimer la croyance que l'Angleterre est pénétrée d'admiration pour l'énergie avec laquelle la France s'est relevée des désastres presque inouïs qu'elle a soufferts. J'ai une telle confiance en la sagesse et la magnanimité dont ses gouvernants actuels ont fait preuve que leur conduite nous fournit un autre élément d'espérance que la paix sera maintenue."

Dans la suite de son discours, M. Disraéli attribue la tranquillité dont jouit l'Angleterre à ce fait que les populations sont contentes de leur sort. Les ouvriers même ont hérité de privilèges que l'aristocratie des autres pays ne possède pas: ils n'ont pas à craindre des mesures arbitraires ni des visites domiciliaires. M. Disraéli fait ressortir les libertés dont jouit le peuple anglais, et qui rendent même les classes ouvrières conservatrices; il constate la prospérité commerciale du pays; la situation est des plus satisfaisantes. M. Disraéli ajoute que le gouvernement a la ferme intention de maintenir l'intégrité de l'empire. Tout en admettant que la situation continue à offrir quelque cause d'inquiétude, le gouvernement anglais, ajoute M. Disraéli, croit qu'il existe actuellement un désir sincère, de la part de toutes les grandes puissances, pour maintenir la paix. L'Angleterre, par son influence morale, contribuera à la maintenir.

—Nous lisons dans la *Patrie*:

Nous avons parlé hier du discours prononcé par M. Disraéli à l'occasion du banquet qui a eu lieu chez le lord-maire de Londres. Les journaux anglais s'occupent tous de ce discours, et quelques-unes de leurs appréciations sont fort intéressantes, entre autres celle de la *Pall Mall Gazette* que nous trouvons ainsi exprimée:

Quant à la phrase relative à l'attitude de la France, si Bismarck l'interprète comme elle est comprise en Angleterre, s'il y voit la critique de l'outrecuidante politique de l'Allemagne, il peut être convaincu que le ministre ne s'est fait que l'écho de l'opinion générale des Anglais; il y verra encore, s'il veut bien ne pas être aveugle, qu'il est entré dans une voie où il perd la sympathie des nations étrangères les mieux disposées à son égard et à l'égard du pays qu'il gouverne, et qu'elles que de s'accroître sans jalousie. Ce serait faire injure au peuple allemand que de supposer que l'arrestation du comte d'Arnim et les circonstances étranges dont elle a été accompagnée, n'ait pas provoqué l'indignation de l'immense majorité des peuples germaniques.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Jeudi, 3 Décembre 1874. Matinée à midi. LES NOCES DE JEANNETTE, opéra en 1 acte. LE CHALET, opéra en un acte. [illegible], ballet en 1 acte.

Jeudi soir, à sept heures, GUILLAUME TELL, grand opéra en 4 actes. Samedi, 3 MATINÉES. 2déc—2f

Théâtre St.-Charles.

BEN DE BAR.

Le seul Falstaff de l'époque. Six représentations seulement. BEN DE BAR, dans de grands rôles. Vendredi—Bénéfice de BEN DE BAR. Samedi—Falstaff—à midi—la seule matinée. [illegible]—Bénéfice de Mlle Virginia [illegible]. 1er déc—1f.

Central Park.

CHAMBRE OBSCURE.

Ce merveilleux tableau est exposé au coin des rues Canal et Basin.

Le "Frank Leslie" disait, le 25 juillet: l'une des merveilles de New-York et le "Central Park" et la merveille du Central Park est la Chambre Obscure. Il offre un spectacle étonnant.

On peut la voir de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

1er déc—1m

Cours de Lectures Gratuites

SUR

LES ARTS MÉCANIQUES.

COLLÉGE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE D'AGRICULTURE ET DE MÉCANIQUE.

En outre des exercices quotidiens de cette institution, il y aura des classes de soir afin d'offrir aux jeunes gens engagés dans divers métiers et arts l'occasion d'acquérir la connaissance des principes fondamentaux de ces branches d'éducation applicables au travail auquel ils se destinent dans le cours de leur existence. Les Lectures seront gratuites. Les classes seront formées le MARDI 1er Décembre.

Les soirées seront employées comme suit, de sept heures à neuf:

LES LUNDIS SOIR—Professeur J. L. CROSS—Mathématiques simples et appliquées.

LES MARDIS SOIR—Professeur A. W. PERRY—Physique Naturelle et Chimie—comme elles sont appliquées aux Arts et Sciences.

LES MERCREDIS SOIR—Professeur AUG. BERNAY—Langues Modernes.

LES JEUDIS SOIR—Professeur T. W. CARTER—Dessins de Mécaniques et d'Architectures.

LES VENDREDIS SOIR—Professeur I. W SEWELL—Histoire, Littérature Anglaise.

8 nov au 5 déc

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. Maignan président, 94 Camp.

N. O. Savings Institution, 156 Canal.

Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal.

La Safe Bank & Safe Deposit Co., 31 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.

Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.

Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.

Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.

Home Mutual Ins. Co., 74 Camp.

Hope Insurance Co., 125 rue Commune.

Union Insurance Co., 3 1/2 rue Carondelet.

(SUR LA VIE.)

La Eq Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.

Eq Life Assur Society, of N.-York, 33 Camp.

Union Life Ins. Co., of Hal., Cou. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Gueble & Nippert, 151 Canal, Nlle-Orléans.

Gueble & Nippert, 30 Paradis-Poissonnière, Paris.

T. [illegible], coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SÈCHES.

Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.

J. Tarcelin, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labré, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.

Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 149 Canal.

Weed Sew. Mach., J. H. Martinstein, 121 Royale.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILET TE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 9 et 11 Canal, 213.215, 217 V. Levée.

C. Lazard, 195 Vieille Levée.

MODES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.

Mme Rapho (autrefois à Maître), 29, Bourbon.

C. N. Dessens, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

PENSION.

E. Haisley, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Nerman & Kelso, 121 & 123, Vieille Levée.

L. Hésal, 94, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Laferranderie, 173 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.

F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grunewald, 18, 20 et 22, Baronne.

M. Elie, 151 Canal.

F. Chargrasse, 9, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chappelet, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charlaville, 3, St-Charles.

J. Sagot, 138, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.

St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôtel St-Ch.

Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alaban, 91 Conti.

ACCORD ET RÉPARATION DE PIANOS.

J. Pléau, 26 Espagne, 3me District.

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST GOMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

WILLIAM GERARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

A. MARIEAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. E. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.

T. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

ALFRED GRADENIGO, St Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Bré[illegible]

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Côteau.

ADRIEN BONSOUTLIN, Fausse-Pointe.

F. R. BÉRBAU, à la Passe-Christian.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).

R. RICOLPI, Houma (Terrebonne).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jos ville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Marie.

EDGAR DELERY, Baie St-Louis (Miss.)

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Pour le Havre.

La barque française COMTESSE DU CHATEL, capt. Chs. Dupont, devant partir sous peu, prendra des passagers de première et de second pour le port ci-dessus. Pour prix du passage, s'adresser au capitaine à bord. Le navire est au Pier, 21 district.

R. V. HOPKINS, Agent
175 rue Commune.

18nov—1m

F. SUARES .... M. SUARES

Premiers prix aux expositions de l'Etat de la Louisiane.

La Flor de los Tabacos.

Dépôt de Cigares de

F. SUARES & Bro.

FABRICANTS DE CIGARES FINS,

[illegible]........Rue Gravier...........[illegible]

Entre Magasine et Tchoupitoulas.

Promptes exécution des commandes. Notre fabrique est la plus ancienne de la ville; et nous offrons aux marchands de la ville et de la campagne les cigares du pays et importés de la Havane en gros et au détail, aux prix les plus modérés du marché.

1er juillet—1m

Commercial Restaurant,

107......Rue de la Douane..........107

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

PROPRIÉTAIRES.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc., il y a des salons élégamment meublés, au premier et à la disposition des familles, à des prix réduits.

Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique.

de BIDWELL.

Très important.

Lundi, 30 novembre 1874.

Tous les soirs de la semaine

—ET—

MERCREDI et SAMEDI, à midi.

Le roi de la pantomime,

GEO. L. FOX.

Le Humpty Dumpty en personne.

Son frère

C. K. FOX,

dans la même pantomime.

HUMPTY DUMPTY

—ET—

ROMA.

Une troupe composée de 45 artistes.

Les pièces sont au complet et telles qu'elles ont été jouées à New York.

VENDREDI, 4 décembre—Bénéfice de Geo. L. Fox. 29nov—[illegible]

Théâtre des Variétés.

Directeur..............JNO. E. OWENS.

Mercredi, matinée, et Jeudi soir.

Pour les dernières fois,

M. John McCullough

Dans le rôle de SPARTACUS

Du GLADIATOR.

MERCREDI SOIR—RICHELIEU.

M. McCullough remplira le rôle de Richelieu.

VENDREDI—Bénéfice d'adieu.

KING LEAR.

Samedi, matinée—HAMLET.

Samedi soir—VIRGINIUS.

LUNDI PROCHAIN—BELLE LAMAR.

2déc—2f

LOTERIES.

PLAN D'ÉTÉ

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.

Trois Gros Lots de $10,000 chaque.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE Q.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 5 Déc. 1874.

PLAN.

10,000 Billets.......Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$10,000	est	$10,000
1 lot de	10,000	est	10,000
1 lot de	10,000	est	10,000
30 lots de	500	sont	15,000
200 lots	100	sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $200 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont.......... $1,800

9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont.......... 1,800

9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont.......... 1,800

280 lots s'élevant à.......... $70,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le premier prix de $10,000, les billets Nos. 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 231 gagne le second prix de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le troisième prix de $10,000, les billets Nos 441 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $200 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY

LOCK-BOX 692, P. O.
Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.

DIRECTEURS:

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.
CHAS KILSHAW, Trésorier.

Vêtements confectionnés à meilleur marché que jamais.

On vient de recevoir chez

C. LAZARD & CO.,

195 - - Vieille Levée - - 195

Encoignure Ste-Anne,

POUR $175,000

de marchandises consistant en:

VETEMENTS CONFECTIONNÉS pour hommes, jeunes gens et enfants, ainsi que CHAPEAUX, CASQUETTES, MALLES, VALISES et un assortiment complet de LINGES DE PEAU, qui seront vendus à de si bas prix que cela étonnera tout le monde.

On recevra par les prochains steamers encore $45,000 de marchandises.

Le plus bel assortiment de PARDESSUS légers et lourds et d'HABILLEMENTS POUR ENFANTS depuis l'âge de 3 ans.

Choix considérable de CHAPEAUX.

La véritable chemise croisée, du Havre à $6.

PALETOTS en caoutchouc noir à $2.

PALETOTS, TALMAS et PELERINES IMPERMEABLE à meilleur marché que le premier prix coûtant de New York.

Assortiment complet de LINGES à bon marché pour magasins de campagne et pour habitations. Ceux qui achètent en gros et pour du comptant, feront bien de venir examiner le "STOCK" avant d'acheter ailleurs. 7nov—1m

J. B. CAMORS & CO.

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61........RUE TCHOUPITOULAS........61

NOUVELLE-ORLEANS.

30juin—1an

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &C. &C.

No. 43, rue Vieille-Levée.

RECOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

29 sept—1an

H. BONZANO,

COURTIER DE DOUANE

Bureau, No. 2 rue Clinton, entre Douane et Bienville, vis-à-vis la Douane.

NLLE-ORLÉANS.

16 oct—3m.

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy,

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 188 Esplanade Street.

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15.....RUE ROYALE.....1

Entre les rues Canal et Douane

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

MORRISON & WOODWARD

Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres médicaments de Maguire pour les familles; de l'Amer Condurango pour le foie; du tonique à la Salsepareille, du Benne Plant, etc.; agents pour la vente du Silver Uterine Supporter, du Dr. L. A. Sachoock.—Bureau et dépôt, No 1 de la rue des Magasins, coin Canal.

Forrester Dolhonde & Co.,

COURTIERS DE PROVISIONS

—ET—

Négociants-Commissionnaires,

Au coin des rues Second et Pine,

ST. LOUIS, MO.

Nous consacrons toute notre attention à l'achat et à la vente des viandes de cochon et d'autres marchandises—"spot" et "futures."

Nous sollicitons les consignations de produits de l'Ouest, sucre, mélasse, café, ris, fournitures de navires, etc., et remplissons avec soin les ordres des négociants et des planteurs.

13 nov—3m

La caisse générale des Assurances Agricoles et des Assurances contre l'incendie, de Paris (France.)

Capital 12,000,000 francs.
Passif, utile 28,317,000 francs.

LES soussignés ayant été nommés agents de la Caisse Générale des Assurances contre l'incendie, de Paris, sont maintenant prêts à émettre des polices.

La caisse générale offre une garantie spéciale en raison de la valeur de son [illegible] et aussi de ses grandes affaires en France où les capitaux engagés dans les risques [illegible] sont connus en Amérique.

M. J. SMITH & Cie.
No 131 rue Gravier.

20 oct—3m

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des salons et services en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des sociétaires et celles des personnes désirant être reçues membres de la société. Une séance d'anglais gratuite a lieu au siége de la société les mardi, mercredi et vendredi soir de huit heures.

Président,
L. BRETON.

11juin—1an

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans,—Nouvelle-Orléans, 3 novembre 1874.—L'élection pour l'année, de sept directeurs de cette institution aura lieu, à son local, angle des rues Camp et Gravier, le deuxième lundi (le 14) de décembre prochain, de 10 heures du matin à deux heures de l'après-midi.

CHS. SOMMERVILLE, Caissier.

27 nov au 14 déc

Banque du Sud.—Nouvelle-Orléans, 3 novembre 1874.—Une élection de Directeurs de cette banque, pour l'année, aura lieu, au local de la banque, le 9 décembre 1874, de midi à 1 heure de l'après midi.

J. GARR, Caissier.

Banque de la Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, No 46 rue Décatur.—Nouvelle-Orléans, le 21 novembre 1874.—Le 18 novembre 1874, à une réunion des directeurs de cette société, M. J. A. Fernandez a été réélu président et M. Alfred Saulet secrétaire.

A. SAULET, Secrétaire.

22 nov—1m—2f p sem

Bureau du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, No 46 de la rue Decatur.—Nouvelle-Orléans, le 21 novembre 1874.—Le 12 octobre 1874, à une assemblée des actionnaires du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, les directeurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année:

J. A. Fernandez,	L. L. Généres,
T. D. Miller,	H. Story,
J. Weber,	J. M. Villavaso,
O. Hopkins,	E. S. Story.

12nov—1m 2fps

A. SAULET, secrétaire.

Banque d'Amérique.—Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1874.—Avis est par le présent donné aux actionnaires que l'élection annuelle de treize Directeurs aura lieu à cette Banque le 16 DÉCEMBRE PROCHAIN, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

EDGAR HINCKS, Caissier.

21nov—au16déc

Bureau de Home Mutual Insurance Co.—Nlle-Orléans, 18 novembre 1874.—Avis est par le présent donné aux actionnaires que, conformément à la charte de la dite compagnie, une élection aura lieu au bureau de la compagnie, le 7 décembre 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour désigner les douze directeurs qui devront servir pendant l'année. Les actionnaires seront également appelés à se prononcer, au scrutin, sur certains amendements à la charte de la compagnie, qui leur seront soumis en même temps.

CHARLES LE SASSIER, Secrétaire.

18nov au 7 déc

Banque des Citoyens.—Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1874.—Terres à vendre ou à louer.—La Banque des Citoyens offre de vendre ou de louer, à des prix modérés et à des conditions très favorables, des habitations et des terres pour fermes, dans plusieurs paroisses de l'Etat.

Pour les conditions, s'adresser au local de la banque, angle des rues Royale et Douane.

JAS. TARLETON, Caissier.

19nov—15f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nouvelle-Orléans, 9 novembre.—En vertu d'une résolution passée à une assemblée spéciale des Directeurs, tenue ce jour, les actionnaires de cette Compagnie sont par les présentes notifiés qu'une assemblée générale aura lieu aux bureaux de la Compagnie, SAMEDI, 12 décembre prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M., à l'effet de voter sur la question de liquidation.

Par ordre de la Direction,
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

10nov—1m

Bureaux de la Compagnie d'Assurance "La Sauvegarde" au No 26 de la rue Royale.—Nouvelle-Orléans, novembre 7, 1874.—L'élection annuelle de vingt Directeurs aura lieu aux bureaux de cette compagnie le Lundi 7 décembre 1874 de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JULES LE MORE, Secrétaire.

8nov—30j

Bureaux du Louisiana Oil Company, No 37 de la rue de l'Union.—A l'élection annuelle des directeurs de cette Compagnie, le 2 du courant, conformément à l'article 8 de la charte, les actionnaires suivants ont été élus:

PLACIDE FORSTALL, JULES CASSARD
THOS. D. MILLER, JNO. G. GAINES,
F. HOMPDAN LEWIS, CHAS. DE BUYTER,
A. H. MAY.

Et aujourd'hui, à la réunion mensuelle régulière des directeurs, les officiers suivants ont été élus:

PLACIDE FORSTALL, président,
THOS. D. MILLER, vice-président,
J. H. DUGGAN, secrétaire.

11 novembre 1874. 13nov

Bureaux de Louisiana Equitable Life Insurance Company, Encoignure des rues Gravier et Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1874.—Conformément à une résolution adoptée par le Board de Directeurs à une assemblée tenue ce jour, une assemblée générale des Actionnaires de cette Compagnie se tiendra aux bureaux de la Compagnie le LUNDI 14 (quatorze) décembre 1874, à sept heures du soir, à l'effet de voter sur les amendements proposés à la charte et pour prendre en considération d'autres affaires.

WILLIAM HENDERSON, Secrétaire.

11nov—30f

Dernier Avis aux contribuables.—Nlle-Orléans, 9 novembre 1874.—Les personnes qui ont des taxes ou des licences d'Etat quelconques à payer dans le Deuxième District se rappelleront que le temps accordé pour payer sans frais ni pénalités est court. Nous dresserons en ce moment la liste des délinquants et, quand elle sera achevée, vingt-cinq pour cent seront ajoutés, de par la loi, aux taxes de tous les contribuables. En s'acquittant sans retard les contribuables gagneront non seulement les vingt-cinq pour cent, mais encore tous les frais de poursuite.

H. H. HARRIS,
Percepteur de taxes, 2d District, au No. 291 de la rue du Canal.

10nov—30f

Consultations tous les jours,

Rue Broad, près St-Philippe.

AYANT abandonné le journalisme, j'ai repris l'exercice de ma profession, la Médecine. A cet effet, j'ai ouvert, à l'adresse ci-dessus, depuis le 1er octobre dernier, une Consultation accompagnée d'une petite pharmacie pour médicaments.

J'y ai ajouté plusieurs préparations spéciales, dues à mes recherches, en vue de la guérison sans danger aucun pour l'avenir, de certaines maladies que l'on ne guérit généralement qu'en compromettant la santé future, souvent pour toute la vie!

NOTA.—Je n'emploie jamais de minéraux dans mon traitement interne, ayant jugé, après une longue expérience, que ces minéraux n'étant pas nécessaires à la cure, ne doivent pas être—rationnellement—introduits dans le système. Mes Consultations sont gratuites pour les personnes pauvres.

29nov—[illegible]
Dr C TESTUT.

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE," mélange pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément, et le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux, et ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir ce résultat. Le "MIXTURE" se guérit que les rhumatismes et, après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatismes. C'est la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant depuis quinze ans n'ai eu que des succès. J'espère que les affligés profiteront de mon remède et viendront donner leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des certaines de certificats de guérison que lui ont fournis les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par
W. L. JURGIELEWICZ,
Pharmacien au coin des rue Magasins et Thalie, Nlle-Orléans, Lne.

23nov—1an

Charbon. Charbon.

W. G. COYLE & CO.,

Charbons PITTSBURG, VIRGINIE, CANNEL et ANTHRACITE, livrés aux plus bas prix du marché.

Bureau, No 13c de la rue Gravier.

Dépôts, au coin des rues Race et Levée; au coin des rues Julia et Water. 2 oct—3m

CHARBON.....CHARBON.....CHARBON

CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

Fournis aux plus bas prix du marché et livrés dans tous les quartiers de la ville par

H. & C. TYLER,

Au No. 9 de la rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune. 1nov—3m

COAL. COAL. COAL.

PITTSBURG, ANTHRACITE AND CANNEL COAL.

Furnished at the lowest market rates. Delivered free of cartage in any part of the city, by

H. & C. TYLER,
No 9 Carondelet street,
Between Canal and Common

1nov—3m

HY. J. MONTAGNET,

(Successeur de ALP. LAINE, agent.)

—Marchand de—

CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS,

Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur.

Dépôt, sur la Levée, au ferry du 3e District.

BUREAUX,

No. 167 de la rue de la Commune, près Carondelet, Nouvelle-Orléans

Les ordres sont reçus à l'un ou l'autre de ces endroits. 1nov—3m.

Charbon - Charbon - Charbon

P. & R. DeVERGES,

Au No. 24 1/2 de la rue Carondelet.

Offrent les meilleurs charbons Pittsburg, Anthracite ou Cannel, triés pour les familles, livrés sans frais de charroi, dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché. Succursales—au No. 30 de la rue Dauphine et au coin des rues Amour et Désiré. 1nov—3m

Préservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 134 rue du Canal, entre Carondelet et St-Charles.

A transféré son domicile au numéro ci-dessus, où il continue à exercer toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le nitrous oxide gas.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. 4 octobre

AVIS.

LES personnes autres, que les déposants, ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les adresser avec preuves à l'appui au bureau des commissaires No 1507 avenue Pennsylvanie, Washington, District de Colombie.

Pour les déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, sauf erreurs, preuves suffisantes pour établir la balance due à chacun. Il est donc de leur intérêt de présenter, le plus tôt possible, aux succursales de leur localité, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWELL,
ROBERT PURVIS,
R. H. T. LEIPOLD,
Commissaires.

Sept au 1 Jv. 75

Banque d'Epargne des Citoyens,

GRUNEWALD HALL.

No. 20 rue Baronne.

J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne pourront agir plus largement [illegible] les dépôts de leurs enfants [illegible] (Le reste illisible.) [illegible]

Tous les dépôts sont payables par demande.

1er mars—1an

New Orleans Credit Foncier Association.

BUREAUX, No 36 de la rue Vieille-Levée.

TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux prévisions de la Charte de New Orleans Credit Foncier Association, la suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—fin de la troisième année fiscale.

Total des bénéfices réalisés sur les bénéfices, du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874..........[illegible]

Intérêts du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874..........6,661 95

Dépenses générales, taxes, loyer, etc., du 1er oct. 1873 au 30 sept. 1874 5,401 26

Escompte provenant de billets payés avant l'échéance.......... 241 45

Montant pour couvrir les dépenses générales, &c.......... 7,001 57

L'Association a l'actif suivant:

Billets payables tous les mois garantis par première hypothèque et privilège de vendeur...89,271 39

Effets à recevoir.......... 7,160 15

Propriétés foncières.......... [illegible]

En caisse.......... [illegible]

Divers débiteurs.......... 2,704 70

Installations.......... 1,000 00 | 111602 77

PASSIF.

Actions payées en plein..........77,250 00

Actions payées en partie.......... 5,350 07

Compte de sorie.......... 4,150 00

Dividende No 1 non réalisé.......... 1,373 39

Divers créanciers.......... 1,137 91

Compte de dépôts.......... [illegible]

Surplus de l'actif..........[illegible] | 111602 77

Nous, soussignés, déclarons solennellement sous serment que l'état ci-dessus est un extrait exact des livres de l'Association.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé sous serment: pardevant moi, ce vingt-et-unième jour de novembre A. D. 1874.

G. LEGARDEUR, Jr.
Not. Pub.

22nov—1m—2f.ps.

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company

(ÉTABLI EN 1845.)

Actif..........$25,000,000

Revenu Annuel au delà de..........$[illegible]

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection spéciale des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sûre et garantie, au véritable coût net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

44..........RUE CARONDELET..........44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,500,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes payés comptant, et s'élevant à $1,743,664 68.

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	S. H. Kennedy,
E. F. Mioton,	Saml. Smith,
Thos. A. Adams,	Fr. Wintz,
Chas. Cavaroc,	S. O. Nelson,
L. B. Cain,	Paul Fourchy,
Geo. Foerster,	Fr. Camerden,
T. J. Semmes,	J. H. Leyweigen,
J. S. Walton,	Wm. S. Pike,
E. Poole,	Wm. R. Schmidt,
S. Forcheimer,	A. Chiapella,
F. S. Sampson,	J. A. Duffilho.

MÉDECINS-EXAMINATEURS

D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell M. D
Chs. Turpin, M. D.

AU PROGRÈS.

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,

RUE DAUPHINE No. 60,

entre Bienville et Conti.

Succursale rue Royale, No 66, près Conti.

SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés. 7avril—1an.

PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis.

PREMIERE FABRIQUE DU SUD.

Au No. 155 de la rue Royale entre les rues Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être déviées; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1872 et la médaille en argent en 1873.

avril—1an

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No 12 rue Dumaine.

23 oct—1an 3fps

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

17 juil 74—1 an. Nlle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73.......VIEILLE-LEVÉE.......73

NOUVELLE-ORLÉANS.

2mai—1an.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

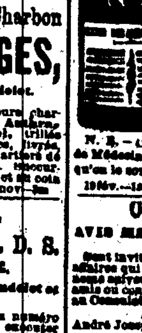

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Le Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

19fév—1a

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, les personnes qui en auraient connaissance sont priées d'en donner avis au Consulat:

A	L
André Joseph	Lafitte, Duplino & Co
B	Laval Jean Baptiste
Brulsdris Paul	Lost Pierre Augustin
Buisson Louis	M
Bionta Joseph	Marmu Caliste
Bastien Fymann	Martin E
Bessy Charles	Masse Jean
C	Maura, Mme Vve Bernard et son fils.
Carles C	P
D	Plagne Jean
De Courmont, Mme Vve	Poirier, (Mme) née Carsimel
De Sheppard	R
De Mazel de Lalend.	Rigas Joseph
Dumestre René	Redon Léon
Durand E. H.	Richard François
Dreux, Mme Vve née Sanchez.	Roussilet Louis Antoine
E	S
Eymann Bastien	Lembien (les époux)
F	T
Pierreville H	Taylor (les époux)
G	Trapet Louis Antoine
Godin J A D	V
Guyot Théodore	Vidal Charles
H	W
Hélias Jn. dit Jentz	Wagnant Célestin

Sont également invités à se présenter au Consulat, tous Français appelés à satisfaire à la loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant déjà dépassé l'âge de la [illegible].

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les Dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Tremé, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIÈRE et de mon ALE, j'ai placé, pour les commodités de mes pratiques, une agence dans le Faubourg, [illegible] où [illegible] les ordres qu'on y déposera seront exécutés. [illegible]

LIFE ASSOCIATION OF AMERICA

Bureau général, St Louis, Mo.

Président..........E. W. HOUGH.
Secrétaire..........J. H. P. BECK.
Gérant..........EDWIN W. BRYANT.

Actif le 1er janvier 1874.......$5,219,327.

Les taux en sont aussi bas et aussi équitables que ceux d'aucune autre Compagnie.

Le PLAN DE DIVIDENDE A L'AVANCE complète le contrat de police en donnant une augmentation d'assurance de vingt-cinq pour cent pendant les cinq premières années au lieu de toutes les autres manières d'appliquer le surplus pour un laps de temps.

Par le système d'ASSURANCE COMPLÈTE CONTINUÉE une police à terme après cessation du paiement de prime, aussi longtemps que sa valeur le permettra, avec le droit de renouvellement dans les dix premiers mois.

Le système d'assurance à terme, à taux modiques, répond aux besoins des hommes d'affaires mieux qu'aucune autre forme d'assurance.

Le système d'ORGANISATIONS DE DÉPARTEMENTS dans les Etats où la compagnie fait des opérations, ne privilégie des sections de capitaux, mais place le montant net des primes payées qui ceux qui les paient.

La Société se fait INTÉRÊT LOCAL partout où elle est établie, non-seulement par le placement des primes, mais encore par les Directeurs de Département choisis parmi les notables de la communauté, et par les porteurs de polices eux-mêmes. Ces derniers ont ainsi l'assurance de placements honorables dans la Compagnie et de l'établissement permanent d'un bureau pour le paiement des primes, &c. Ces avantages, que la Compagnie seule offre, sont garantis par sa charte.

DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE.
Bureaux No 120 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Président, GEN. J. B. HOOD.

Premier Vice Président, L. F. GENERES.
Second Vice Président, H. V. OGDEN.
Avocat, E. L. GIBSON.
Secrétaire, SAMUEL FLOWER.

DIRECTEURS.

M. Musson,	W. S. Pike,
R. M. Walmsley,	John Chaffe,
Thomas H. Hunt,	R. Pritchard,
Joseph Bowling,	Jules Varian,
Henry V. Ogden,	John Williams,
Isaac A. Scherck,	Jules A. Blanc,

Agent général, Gal. E. B. SIMMES.

On demande de bons agents. 14 nov—1m

Sun Mutual Insurance Company.

Capital Payé..........$800,000

Dividendes payés sur les actions—Dix pour cent.

Dividendes sur primes participantes—

payables au comptant.

—EXTRAIT DE L'ÉTAT—

ANNUEL DE 1873:

Montant net des primes..........$[illegible]

Escomptes et intérêts..........[illegible] — 371,354,00

Pertes, dépenses, taxes, etc..........[illegible]

Réserves et dividendes sur le capital..........[illegible]

Bénéfice net..........$[illegible]

Actif évalué aux taux du marché:

Actions, Bons, Prêts et dépôts à recevoir..........$[illegible]

En caisse et primes en voie de recouvrement..........[illegible]

Cette ancienne et constante Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle promptement les pertes aux conditions les plus libérales, à ses bureaux No. 61 de la rue de Camp, coin Commercial Place.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1874.

JNO. G. GAINES,	JAMES BYRNES,
E. J. HART,	J. L. HARRIS,
HENRY RENSHAW,	JONEL C. LEVY,
HUGH WILSON,	W. B. SCHMIDT,
E. BISCOE,	RICHARD FLOWER,
I. N. MARKS,	J. WEIS,
CHAS. MACREADY,	S. W. TAYLOR,
W. E. SEYMOUR,	J. O. MORRIS,
JAMES I. DAY,	A. ALCUS,
GEO. JONAS,	E. T. TORIAN
EMORY CLAPP,	SCOTT M
G. M. HAVLY	

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux requisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1874:

Primes sur l'incendie..........[illegible]

Primes de mer..........[illegible]

Primes de rivière..........[illegible]

Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1873..........[illegible]

Total..........[illegible]

A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année..........[illegible]

Pertes payées dans l'année:

Sur les risques d'incendie..........$24,[illegible]

Sur les risques de mer..........[illegible]

Sur les risques de rivière..........[illegible]

En moins:

Réduction (rebate), 25 pour cent..........[illegible]

Réassurances..........[illegible]

Dépenses, taxe, licence, loyer, etc..........[illegible]

Réservé pour pertes non réglées..........[illegible]

Bénéfice net..........[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse..........[illegible]

Billets à recevoir pour primes et prêts garantis..........[illegible]

Primes en voie de recouvrement..........[illegible]

Actions, bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc..........[illegible]

Propriété foncière..........[illegible]

Billets d'actions (stock notes)..........[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président,
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 29 septembre 1874.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé.......... 10 pour cent.

Dividende sur le comptant.......... 5 —

Dividende sur primes remboursées.......... 5 —

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 12 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	G. A. Green,
A. J. Allen,	J. L. Hass,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lamphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
G. M. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	M. J. Mullen,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	C. W. Rosteli,
Lloyd R. Coleman.	W. B. Thompson.

BILAN DE LA BANQUE GERMANIA NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE à la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........[illegible]

Découverts..........4,[illegible]

Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..........[illegible]

Bons des Etats-Unis en caisse..........[illegible]

Autres actions et Bons..........[illegible]

Dû par des agents de réserve et de rachat..........[illegible]

Dû par d'autres banques nationales..........[illegible]

Dû par des banques et des banquiers de l'Etat..........[illegible]

Propriété foncière, mobilier et installations..........[illegible]

Dépenses courantes et taxes payées..........[illegible]

Primes payées..........[illegible]

Echanges pour le Clearing-House..........[illegible]

Billets d'autres banques nationales..........[illegible]

Petite monnaie (y compris les nickels)..........[illegible]

Espèces..........[illegible]

Billets Legal Tender..........[illegible]

Total..........$[illegible]

PASSIF.

Capital payé..........[illegible]

Surplus..........[illegible]

Autres profits non partagés..........[illegible]

Billets de banques non réclamés..........[illegible]

Dividendes non payés..........[illegible]

Dépôts individuels..........[illegible]

Certificats de dépôts, payables sur demande..........[illegible]

Chèques certifiés..........[illegible]

Chèques de caissier non payés..........[illegible]

Dû à d'autres banques nationales..........[illegible]

Dû à des banques et des banquiers de l'Etat..........[illegible]

Total..........$[illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Rochl, caissier de cette banque, déclare solennellement que le bilan ci-dessus est exact.

HERM. ROEHL, caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:

T. PRUDHOMME,
L. E. CAIN,
H. R. GOGREVE.

VENTES JUDICIAIRES.

Violette Bristo vs. A. J. Thomas.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 6[illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à W. P. Harper, et devant Bar, il y aura vendu, je procéderai le SAMEDI, 9 (9) janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La goélette Joséphine No 2, ses agrès, [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

EUGÈNE WAGGAMAN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 nov—[illegible]

SUCCESSIONS de FEUE ROSANA DORNAN Mariée épouse de FÉLIX DELERY, et de FÉLIX DELERY, aussi décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,021—En vertu d'un ordre de vente rendu le 25 novembre 1874, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 28 de Décembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des dites successions, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet numéro 40, borné par les rues St-Antoine, Annette, Prosper et Goldsmith, mesurant (mesure américaine) vingt pieds, cinq pouces, trois lignes de face à la rue St-Antoine, sur cent quinze pieds quatre pouces une ligne de profondeur et face à la rue Goldsmith, dans la forme l'angle.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2—Un autre terrain situé dans le même îlet désigné sur un plan par le numéro quinze, figuré au plan dressé par J. Brice, arpenteur, le 3 d'Avril 186[illegible], et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public en cette ville, annexé à un acte du 11 d'Avril de l'an 18[illegible]. Le dit terrain mesure (mesure américaine) trente pieds de face à la rue Goldsmith, sur cent soixante pieds six pouces quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3—Un autre terrain situé dans le même îlet numéro 40, borné par les rues Goldsmith, St-Antoine, Annette et Prosper, mesurant trente pieds de face à la rue Goldsmith, sur cent cinquante pieds six pouces quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La propriété ci-dessus décrite en premier lieu a été acquise par F. Delery de l'Association du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport de G. Le Gardeur, notaire public en cette ville, en date du 3 juillet 1872. Celle ci-dessus décrite en deuxième lieu a été acquise par le dit F. Delery, de la dame Girardeau, suivant acte au rapport de A. Chiapella, et devant notaire public en cette ville, en date du 22 juin 1866, et celle ci-dessus décrite en troisième lieu a été acquise par la défunte par donation de Henry Dornan, suivant acte au rapport de A. Chaudry, notaire public dans et pour la paroisse de St. Martin, en cet Etat, en date du 14 novembre 1866. Le dit acte dûment enregistré au bureau des Aliénations de cette ville, le 21 janvier 1867. Livre 7, folio 166.

Le plan des dites propriétés est exposé à la Bourse.

Conditions: le. Pour la propriété décrite en premier lieu, l'acquéreur assumera le paiement de treize seuls billets de $4.15 Delery, lesquels du 3 juillet 1872, chacun de la somme de dix-huit piastres et cinquante-six cents et deux tiers ($18 56 2-3), avec huit pour cent d'intérêt à compter de l'échéance jusqu'à parfait paiement et payables le premier de chaque mois depuis le 1er mai 1874, lequels billets sont à jour, bien échus et acquittés, et devront être payés par l'acquéreur au comptant, avec les intérêts échus, ainsi que la part des frais de l'acte au rapport de G. Legardeur, notaire public en cette ville, en date du 1er mai 1874, en faveur de l'Association du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, et le surplus du montant de l'acquisition par la dite propriété. S'il y avait, comptant ou pris ou s'il y avait des bâtiments devront être assurés contre les risques du feu, et la police devra être transférée à l'Association du Crédit Foncier.

2o. Pour la propriété décrite en deuxième lieu, l'acquéreur paiera au comptant la proportion des frais d'administration des dites successions, et le solde à un an de crédit avec 8 p. c. d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur le dit terrain.

3o. Et pour la propriété décrite en troisième et dernier lieu, l'acquéreur paiera au comptant la proportion des frais d'administration des dites successions et le solde à un an de crédit avec 8 p. c. d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété.

Les bâtisses devront être assurées contre les risques du feu jusqu'au montant dû et la police devra être transférée aux vendeurs.

Les acquéreurs paieront également les honoraires d'avocat au taux de cinq pour cent sur le montant dû par eux, à défaut de paiement et en cas de procès pour le recouvrement des dits billets.

W. P. HARPER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

28nov—31

Thomas J. Woodward vs. la succession de S. D. Maxwell.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 4,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, sept (7) de décembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UNE portion de terre située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet, formé par les rues des Champs-Elysées, des Français, Girod et St-Jean-Baptiste. La dite portion de terre mesure trente vingt-huit pieds de face à la rue des Champs-Elysées, trois cent dix pieds de profondeur du côté de la rue St-Jean-Baptiste et dont vingt-huit pieds de face à la rue des Français, le tout entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Acquise suivant acte au rapport de E. Bouny, notaire public en cette ville, portant vente de la dite propriété par John Bocolà à S. D. Maxwell.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 nov—[illegible]

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 121 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif..........$[illegible]

A. EIMER BADER, Président.
GH. ENGSTFELD, Vice Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	A. Eimer Bader,
[illegible] Baumgarden,	F. P. Del Bondio
[illegible] Bogeliele,	M. Frank,
R. R. Gogreve,	Fy. Haller,
Edmund Stahl,	J. H. Keller,
[illegible] Lonsdorf,	Theo. Lilienthal,
[illegible] Miller,	J. Richert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. S. Schmidt,	J. Roth,
Jos. Scherck,	Louis Schwartz,
J. C. Schwartz,	B. F. Wilderman
J. C. Weissenbach,	J. Rettke.

1853.

DOOLEY'S

YEAST POWDER

STANDARD BAKING POWDER

BEST AND CHEAPEST PREPARATION EVER OFFERED FOR MAKING BREAD.—

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley
Fait toutes espèces de Dumplings, Patés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Économique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley
Est garantie et satisfera l'acheteur.

La Poudre Levain de Dooley
et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes en ferblanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bateaux, des navires au long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible et suspect. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et sous le rapport de la force et sous celui du poids.

A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les grocers et les marchands de provisions de famille.

DOOLEY & BROTHER
MANUFACTURERS
[illegible] NEW ST. NEW YORK.

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1874.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes dont les noms suivent:

A. SOCOLA	JOS. DAVID,
F. JAUFROID,	S. W. DUNBAR,
M. BERWIN,	J. J. REISS,
N. A. LLAMBIAS,	J. K. GOURDAIN.

R. M. DAVIS, Président.

The People's Insurance Company

OF NEW ORLEANS,

Bureaux, rue St-Pierre No 5 (Maison Pontalba).

Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRANGER, Secrétaire.

Comité de Finance:

A. Socola, Jos. Mioni,
N. A. Llambias, Ernest Fraget.
R. Ilsley.

Directeurs:

R. M. Davis,	J. Weber,
A. Socola,	J. Dumestre,
J. Mioni,	[illegible],
F. Fraget,	John Wilson,
N. A. Llambias,	Maurel Fra,
[illegible],	S. Rosenberg,
[illegible],	L. Gauz,
[illegible],	[illegible],
[illegible],	J. Newhauser,
[illegible],	M. Dinosovich.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

450 caisses bottes, souliers et brodequins.
400 douzaines souliers fins pour dames et demoiselles.

PAR E. ROGER & Co. Henry Gamory, encanteur—JEUDI, le 3 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leurs salles d'encan Nos 41 et 43, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée.)

450 caisses bottes, Souliers et Brodequins, reçus par les steamers "Western Metropolis" et "Cordova," et convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

400 douzaines Souliers fins pour dames et demoiselles provenant des meilleures fabriques du Massachusetts, New York et Philadelphie, et convenables pour le commerce du détail de la ville.

Conditions à la vente. 2 déc—

PAR J. B. WALTON.

Grande vente importante, péremptoire, sans limite, de quelques-unes des propriétés du plus grand prix à la Nlle-Orléans.

Terrains nus et améliorés, dans le Premier, le Deuxième et le Sixième District.

Ilets de Batture.

Ilets de terre entre les rues Canal et Gravier, Gravier et Poydras, Girod et Notre-Dame, Notre-Dame et Julie, Julie et St-Joseph, sur la façade du fleuve,—avec le droit de batture et les atterrissements à venir en face des ilets.

Le droit de batture et les atterrissements à venir en face des ilets, entre les rues Poydras et Lafayette et les rues Lafayette et Girod.

La bâtisse en fer au pied de la rue du Canal.

Un grand morceau de terre de prix sur le chemin de fer du Golfe du Mexique, derrière Chalmette.

Dans l'affaire Mme Myra Clark Gaines contre la ville de la Nlle-Orléans.

PAR J. B. WALTON, encanteur, Bureaux, No. 3 du Gallier Court. JEUDI 3 Décembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, dans la ville de la Nlle-Orléans, il sera vendu au plus fort enchérisseur, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1—QUATRE TERRAINS avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus—situés dans l'îlet compris entre les rues Erato, Dryades, Clio et Baronne. Ils ont chacun 3 pieds de face à la rue Erato, sur une profondeur de 150 pieds 9 pouces 6 lignes, en lignes parallèles, au pied américain. Ils sont numérotés de 1 à 4 inclusivement.

Les améliorations comprennent une écurie en bois et une chambre à fourrage, couvertes en ardoise; une autre bâtisse en bois ayant deux chambres et cuisine, le tout ayant deux étages d'assez.

2 UN TERRAIN—avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans l'îlet compris entre les rues Baronne, Perdido, Penn et Perdido. Il a 30 pieds de face aux rues Baronne et Penn, sur une profondeur de 70 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations comprennent un magasin en briques et à trois étages, à verandah et façade en fer au premier étage, dans la rue Baronne, occupé par Kernan Fe'man, marchands de marchandises sèches, et un livré à bail par acte passé par devant Mr J. Castell notaire, le 18 septembre 1874, pour quatorze ans, à raison de $[illegible] par an. Les bâtisses sont assurées à l'exp. de l'acquéreur et la propriété sera vendue sujette aux conditions du bail.

3 TROIS TERRAINS formant l'angle des rues Chippewa et Richard, dans l'îlet compris entre les rues St-Thomas et Orange. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 à 3 inclusivement. Ils ont chacun environ 27 pieds 4 pouces de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Mesure américaine.

4 TROIS TERRAINS, situés dans le 2me district, l'îlet compris entre les rues Front, Wells, Crossman, Douane et désigné par le No 2. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 à 3 inclusivement. Ils ont chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face aux rues Front et Crossman, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un hangar en bois et ardoise, et des petits bureaux en bois, le tout servant de chantier de bois. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Front et Crossman. Ces terrains sont dans le voisinage immédiat de la Douane, de la gare du chemin de fer de Mobile et de la Nouvelle-Orléans, des hangars à coton, des bassins des steamboats, des débarcadères des bateaux à vapeur, et sont des plus avantageux.

Ces terrains sont loués à bail jusqu'au 1er juillet 1875 et seront vendus sujets au bail. Le locataire enlèvera les bâtisses.

5.—ACINQ LOTS, un quart d'îlet dans le sixième District, formé par les rues Bacchus, Upperline, Apollo et Robert, formant l'îlet No. 63, numérotés de 1 à 25 inclusivement, le lot No. 25 formant l'angle des rues Bacchus et Robert, mesurant chacun 30 pieds de face aux rues Bacchus, sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Ces lots sont très élevés, et à cause de l'emplacement et des environs, sont à désirer pour des résidences de campagne, à un îlet des rues de la rue Apollo et à deux îlets de l'avenue St-Charles.

6—CET ILET DE TERRE DE GRANDE VALEUR, avec le droit de batture et les atterrissements futurs de la batture en face de cet îlet, borné par les rues Delta, Canal, Water et Gravier, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, et lots traversant de la rue Delta à la rue Water, mesurant chacun 25 pieds 2 pouces de face à la rue Delta à partir de Canal, 25 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur des profondeurs variant de 137 pieds 8 pouces de face à la rue Gravier à 152 pieds 2 pouces 6 lignes à la rue du Canal. L'îlet mesurant 176 pieds 3 pouces 1 ligne sur la rue du Canal, 30 pieds 8 pouces sur la rue Gravier et 177 pieds 5 pouces sur la rue Gravier et 177 pieds 6 pouces 5 lignes sur la rue Water.

7—CE GRAND ILET DE VALEUR, ET IMPORTANT POUR LE COMMERCE, avec le droit de batture et atterrissement futur de la batture en face de cet îlet, borné par les rues Gravier, Poydras, Delta et Water, mesurant 137 pieds 8 pouces de face à la rue Gravier 124 pieds 9 pouces 7 lignes à la rue Poydras, 234 pieds 4 pouces à la rue Delta, et 138 pieds 6 pouces 4 lignes à la rue Water subdivisé en 10 lots, numérotés de 1 à 10 inclusivement, et mesurant à peu près 25 pieds 2 pouces chacun de face à la rue Delta, et à peu près 25 pieds chacun de face à la rue Water sur des profondeurs variant de 137 pieds à pouces de face à la rue Gravier, à 124 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Poydras.

8—L'ILET DE GRANDE VALEUR, borné par les rues Water, Pilié, Girod et Notre Dame, mesurant 231 pieds 2 lignes de face à la rue Water, 120 pieds 2 lignes de face à la rue Girod, 238 pieds 7 lignes de face à la rue Pilié et 120 pieds de face à la rue Notre Dame, subdivisé en 11 lots, mesurant chacun environ 21 pieds 10 pouces de face à la rue Water et 23 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Pilié, sur 120 pieds 3 lignes chacun de profondeur.

9—L'ILET IMMÉDIATEMENT EN FACE DU DERNIER DÉCRIT, avec le droit de batture et atterrissements futurs, à la devanture, borné par les rues Pilié et New, étant parallèle, lesquels, à travers, à l'extension des rues Girod et Notre-Dame, mesurant 237 pieds 11 pouces 6 lignes environ, sur chaque rue Pilié et New, sur plus de 8 lignes sur les rues Notre Dame et Girod, subdivisé en 10 lots, de 1 à 10, et mesurant chacun 24 pieds à 25 pieds 4 lignes de face aux rues Pilié et New, sur 120 pieds 2 lignes de profondeur.

10—L'ILET DE GRANDE VALEUR ET FAVORABLEMENT SITUÉ, avec le droit de batture et les atterrissements futures, borné par les rues New, Notre Dame et Julie, mesurant 123 pieds 2 pouces 1 ligne sur la rue Pilié, 233 pieds, 2 lignes sur la rue New, sur 120 pieds de face aux rues de Notre Dame et Julie, subdivisés en lots, mesurant chacun 24 pieds, 10 pouces sur la rue Pilié et New, sur 120 pieds 2 lignes de profondeur.

11—ONZE LOTS D'EGALE VALEUR dans l'îlet adjacent, avec le droit à la batture et aux futurs atterrissements en face de tout l'îlet borné par les rues Pilié, New, Julia et St Joseph, formant environ la moitié de l'îlet de la rue Julie vers la rue St Joseph, mesurant 279 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Pilié et à la rue New, et 1 ligne sur la rue Julie, sur l'autre ligne latérale vers la rue St-Joseph. Les lots ont chacun 25 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Pilié et à la rue New, sur une profondeur de 120 pieds.

Les îlets ci-dessus décrits de 6 à 10 premier district, situés entre la rue du Canal et la rue St-Joseph, immédiatement en face du fleuve, avec le droit à la batture et aux futurs atterrissements, constituent les terrains de plus haute valeur commerciale qui soient, maintenant mis en vente à la Nlle-Orléans. Les îlets sont directement en face du grand débarcadère des steamboats et des wharves où se centralise tout le vaste commerce du sud-Ouest et de l'Ouest, et touchent aux dépôts des chemins de fer Morgan et Texas, New Orleans et Mobile, New-Orleans, Jackson and Great Northern, et Pontchartrain.

DROIT DE BATTURE.

12—POUR LE DROIT A LA BATTURE ET aux futurs atterrissements en face des îlets bornés par les rues Delta et Water, parallèles l'une à l'autre, et des rues Poydras, Lafayette et Girod, parallèles l'une à l'autre, et pour le mesurage desquelles on renvoie au plan.

N. B.—Tous les îlets auxquels sont attachés le droit de batture et d'atterrissement futur seront vendus et aliénés sujets à et avec tous les droits, privilèges et autres dépendances appartenant à la Nouvelle-Orléans en vertu de différents actes de donation et de compromis relatifs à la batture qui se trouve en face de l'ancienne municipalité No 2—actes passés pardevant H. Lavergne, ancien notaire, le 20 septembre 1820, et H. B. Cenas, ancien notaire, le 20 juin 1851.

Il est entendu—et c'est une des conditions de la vente—que la ville de la Nouvelle-Orléans aura, en tout temps et à jamais, le droit d'établir des quais (wharves) et des débarcadères en face des propriétés qui doivent être vendues et aliénées et sur les bords du fleuve Mississippi, de l'étendue et de la manière qu'exigeront les besoins du commerce, et sans être tenue au paiement de frais d'indemnités quelconques.

PORTION DE TERRE DANS LA PAROISSE DE ST-BERNARD.

13—UNE PORTION DE TERRE DE TRES GRANDE VALEUR, dans la paroisse de St-Bernard, près de la ligne de la paroisse d'Orléans, et située immédiatement derrière le Cimetière Militaire aux Etats-Unis (Chalmette), ayant une façade sur le chemin de fer du golfe du Mexique, une façade de 814 pieds 6 lignes, sur la ligne du fond de 326 pieds 1 pouce, sur une profondeur entre lignes parallèles de 15,346 pieds 9 pouces. Ce beau morceau de terre est admirablement situé et convient à l'établissement de jardins potagers.

LA BATISSE EN FER.

14—AUSSI LA BATISSE EN FER, maintenant au bout de la rue du Canal près du Dépôt du chemin de fer Mobile and New Orleans, laquelle mesure environ 84 pieds sur 44. Cette bâtisse, entièrement en fer, est très solide et très élégante; elle peut être transportée très facilement. L'acheteur fera un placement très avantageux.

CONDITIONS.—Dix pour cent du montant de chaque adjudication seront payés comptant sur les lieux au moment de l'adjudication; quarante pour cent, comptant à la signature des actes de vente; le reste en billets souscrits à leur propre ordre par les acquéreurs, payables dans six, douze et dix huit mois, divisés en coupons à la convenance du vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque et privilège de vendeur. L'hypothèque comprendra la clause des cinq pour cent pour coût pour honoraires d'avocat dans le cas de procès pour recouvrer une partie quelconque de paiements accrédits. Les édifices et améliorations devront être assurés par les acheteurs à la satisfaction du vendeur, et la police ou les polices transférées à celui-ci.

Actes de vente par devant Andrew Hero, Jr., notaire à la ville aux frais des acquéreurs.

8nov—3, 11, 22, 31 au 3 déc.

Bisulfite de Chaux de Bonnabel

TOUS les sucriers habiles savent que depuis vingt-cinq ans le bisulfite est seul article auquel on puisse se fier pour la défécation simple et complète du jus de la canne.

H. BONNABEL.

27 North Peters Street, entre les rues Douane et Bienville. 11 oct—3m.

SEULEMENT $1.50!

Essayez une douzaine de véritables cartes. Souvenez-vous du No 17 rue Bourbon, près Canal.

J. W. PETTY,
Photographe.

5nov—3PP

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMAN, MARKS & CO.

Habillements, lingerie, chapeaux et malles.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO, Bureau No 20 rue de Chartres—Alex. Levy, encanteur—JEUDI, 3 décembre 1874, à 10 heures et demie du matin, à leur salle d'encan, il sera vendu—

Un bel assortiment de—

750 habillements de saison, pour hommes, jeunes gens et enfants. Ces articles sont faits des meilleures étoffes et sortent des premières manufactures.

—Egalement—

Un assortiment général de lingerie, chapeaux et malles.

La vente commencera positivement par les habillements.

—Aussi—

Vente (continuée), au No 81 de la rue du Canal—Bijoux, diamants, argenterie, etc. 2déc—

Vente de véritables gages forfaits au profit du "St-Charles Loan Office," No. 145 de la rue de la Commune—Diamants de prix, montres en or pour dames et pour messieurs, bijoux, argenterie, chaînes d'opéra, châtelaines, chaînes de gilets et divers objets de prix dont l'énumération serait trop longue.—Vente sans réserve—

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—ALEX. LEVY, encanteur—MERCREDI, 2 de décembre, à 10 heures du matin, et la vente continuera tous les jours jusqu'à ce que le tout soit vendu, au No. 81 de la rue du Canal, occupé dernièrement par M. P. Maledon.

Les personnes intéressées peuvent racheter les gages ou payer l'intérêt jusqu'au jour de la vente.

—EGALEMENT—

Un beau ordre fort de bijouterie.

1déc—2f

PAR D. VALETON

Bouteilles blanches à liqueurs, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur—Bureau 63 rue Magasin—VENDREDI, 4 décembre, à dix heures et demie du matin.—Il sera vendu au Bonded Warehouse, No 4 rue Vieille-Levée, entre Conti et St Louis

20 caisses	bouteilles blanches de litre,		
200	do.	do.	Frontignan,
100	do.	do.	do.

Avec Paillons, &c.

Conditions—Comptant. 2déc—

Fruits à l'eau de vie et au jus. Vente par ordre de M. le Consul de France pour compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur.—VENDREDI, 4 décembre 1874, à 11 heures A. M., au magasin des Importateurs No 4 rue Vieille-Levée—il sera vendu par ordonnance consulaire en date du 1er décembre 1874.

P G & B: 1 à 13—30 caisses fruits à l'eau de vie
P C & C: 1 à 40—[illegible] au jus.

importées par la barque "Aralde", arrivée de Bordeaux.

Conditions—Comptant. 2déc—

PAR S. GUINAULT.

Succession Catiche Robin.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 37,210.

PAR S. GUINAULT, encanteur,—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 5 décembre 1874—Il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale. En vertu d'un jugement d'envoi en possession des héritiers de la susdite succession, en date du 29 mai 1874, la propriété suivante, savoir:—

UN LOT DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant 30 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue des Grands-Hommes ou Dauphine, sur 120 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur, entre les rues des Champs Elysées et Marigny: ensemble une maison No 165 ayant deux chambres, galerie par le côté et derrière et cabinet, cuisine haute de quatre pièces et galeries, le rez-de-chaussée en briques et l'étage supérieur briqueté entre poteaux, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à une année d'un an, en billet portant 8 pour cent d'intérêts de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1874 et les dessèchement des ans de prix d'adjudication.

L'acquéreur se soumettant aux clauses pénales d'usage. 1er dec

PAR D. E. MORPHY.

Fer en bandes, en plaques, en barres, &c.

PAR D. E. MORPHY.—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI, 3 décembre 1874, à 10 heures et demie du matin, pour le compte qui il appartient—

65 paquets fer en barres, en plaques et en bandes.

Conditions—Comptant. 2dec—

Blanc de céruse.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, JEUDI 3 décembre 1874, à 11 heures du matin, au magasin No 8 [illegible] 10 de la rue des Magasins—

Environ de 100 livres blanc de céruse.
A beaucoup plus de 250 livres blanc de céruse.

Conditions—comptant. 2déc—

JOUETS — JOUETS — JOUETS.

Jouets en ferblanc et à mécanique.

PAR D. E. MORPHY—A. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 3 décembre, 1874 à 11½ heures du matin, à l'entrepôt Nos 108 et 110 de la rue des Magasins, un vaste assortiment choisi de jouets en ferblanc et à mécanique.

Conditions—Comptant. 2déc—

PAR A. GERARD.

PAR A. GERARD,—Chevaux, mulets, wagons, charrettes, etc., etc. Ventes régulières tous les MERCREDIS, à 11 heures, aux écuries du Plaza, 26, 27 et 28 Champs-Elysées, en face du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain.

10 nov—

PAR A. GERARD.—Meubles, tapis, articles de fantaisie, objets d'art, tableaux, bijouterie, diamants, montres, etc., MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 11 heures. Bureau et salle de ventes, 12 & 14 rue Bourbon (près Canal).

Avances libérales sur consignations.

10nov—

Compagnie d'Assurance du Peuple

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.

TROISIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 Juin 1874.

Sur risques d'incendie..........$[illegible]

" de rivière.......... [illegible]

" de mer.......... [illegible]

Total des primes..........$[illegible]

En plein risques non expirées pour 1874..........[illegible]

En moins, primes remboursées..........[illegible]

Montant net des primes reçues..........[illegible]

Pertes payées dans la même période:

Sur risques d'incendie..........$27,[illegible]

" de rivière.......... 4,747 05

" de mer.......... 3,342 21

Réduction (rebate).......... [illegible]

Réassurances.......... [illegible]

Taxes.......... 2,000 00

Loyer.......... [illegible]

Impressions, annonces, fournitures de bureau.......... 673 [illegible]

Dépenses, etc., intérêt et moins.......... 7,770 [illegible]

Réservé pour les risques non expirés de 74.......... 7,683 [illegible]

Bénéfice net..........$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets de capital..........$[illegible]

Primes en voie de recouvrement..........12,[illegible]

Actions de banques et autres actions..........[illegible]

Propriétés foncières..........[illegible]

Billets garantis..........[illegible]

Billets garantis par hypothèque..........[illegible]

Effets à recevoir à courte échéance..........[illegible]

Meubles et installations de bureau..........[illegible]

En caisse..........[illegible]

Total de l'actif..........$[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président.

A. GRANGER, Secrétaire.

Signé sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, ce 31me jour de juillet 1874.

ANT. DORIOCOURT,
Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 31 juillet 1874.—Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé sera déclaré et porté au crédit des billets d'actions (stock notes), également qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1874 sera payé à dater du dixième jour du mois d'août 1874.

DIRECTEURS:

R M Davis	Jos David
A Socola	M Berwin
J Mioni	David Hughes
Ernest Fraget	J J Reiss
N A Llambias	F Sancho
R Ilsley	M Mansel
J Gambola	R Dumestre
J K Gourdain	S Cambon
V Battalora	J Newhauser
J B Boiert	F Janfroid
A Rebor	M Dinosovich

1juillet—1an

Compagnie d'Assurance Hope

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

INCORPORÉE LE AVRIL 1857.

Bureaux, No 125, rue de la Commune.

Capital payé..........$300,000 00

MONTANT DES DIVIDENDES PAYÉS..........$[illegible] 00

Actif..........$[illegible]

LA Compagnie assure contre les risques de Feu, de Mer et de Rivières, aux plus bas taux, et accorde aux assurés le privilége de participer aux bénéfices ou en remise sur les primes, ou en participations dans les profits.

L'assuré, quelque petite que soit sa prime, peut donc avoir un intérêt dans les profits de la Compagnie.

Les pertes sont réglées promptement et libéralement.

H. PEYCHAUD, Président.
Jno. I. ADAMS, Vice-Président.

Bureaux, Commune [illegible]

Cedras. Cedras.

100 Boîtes Cédras de Livourne.
10 Barils à moitié de Corinthe.
Raisins Londres Layer,
à arriver par steamer State of Alabama.
100 Caisses Raisins Londres Layer Extra.
100 1/2 Caisses pleines de do do
100 1/4 Caisses pleines de do do

Harengs de Hollande.

200 Barils Harengs de Hollande.
[illegible] do do do
100 1/2 do do do

Fromages de Hollande et Suisse.

5 Caisses de fromage Fromage Gruyère.
25 Caisses Fromage Tête de Maure.
25 " Fromage Swiss Parmesan.
25 " Cherry Cordial de Copenhague.

Saucissons Français.

25 Barils Saucissons de Savoie.

Sauce Worcestershire.

25 Caisses Sauce Worcestershire, de Lea & Perrins.

Moutarde Anglaise.

25 Caisses Moutarde de J. J. Colman.

Houblons à Bière [illegible].

10 Balles de Houblon réguliers et primes.

Produits de Crosse & Blackwell.

100 Barils Caisses Conserves toutes qualités, Fromage Cheddar, Fromage Stilton, Turbot Chutney, Jalée et Marmelade, Olives de Séville, Sel de table en jarres, Ail, Vin blanc cannes, Bon Cayenne moulu, Crème d'anchois, Graines de Schwartz, Biscuits et Lait.

En débarquement et à vendre par

J. [illegible] SOLARI & SON,
Au No 66 de la rue Royale.

22 nov—3f.